

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
FACTURE REDEVANCE INCITATIVE CCLMHD

Type de Contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez La Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs (CCLMHD) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	IDENTIFIANT CREANCIER SEPA FR03ZZZ602811
Nom :	DESIGNATION DU CREANCIER
Prénom :	Nom : CCLMHD
Adresse :	Adresse : 5 Rue de la Caserne
Code Postal : Ville :	Code Postal : 25370
	Ville : LES HOPITAUX-VIEUX

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Identification Internationale (IBAN)

|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_|

Identification internationale de la banque

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Signé à : Signature

Le :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT)

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :
 En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par le La Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs
 En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque.
 Je réglerai le différend directement avec la CCLMHD.

Ce formulaire est à retourner à :
CCLMHD – 5 Rue de la Caserne – 25370 Les HOPITAUX-VIEUX
 ☎ 03 81 49 23 50
 ✉ dechets@cclmhd.fr

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.